

Décision du Maire

N° 2025-208

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Objet : CONTENTIEUX – PROTECTION FONCTIONNELLE – MESSIEURS L. PRION, S. PONCATO ET VILLE DE MONTBÉLIARD CONTRE MONSIEUR A. CHARONDIERE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2020-26.05-6 du 26 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 16 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant les faits de violences commis par Monsieur A. CHARONDIERE, en date du 17 juin 2025, aux abords de la place Denfert, dont ont été victimes Messieurs L. PRION et S. PONCATO, policiers municipaux, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions à la Ville ;
- Considérant les dépôts de plainte afférents ;
- Considérant que la collectivité doit une protection fonctionnelle aux agents victimes d'infraction à l'occasion ou en raison de leurs fonctions en vertu de l'article L 134-5 du Code général de la fonction publique ;
- Considérant que l'auteur présumé des faits, Monsieur A. CHARONDIERE, comparaitra devant le tribunal judiciaire de Montbéliard le 13 novembre 2025.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De mettre en œuvre la protection fonctionnelle de la commune dans cette action ;
- De défendre les intérêts de la commune et de Messieurs L. PRION et S. PONCATO, agents victimes, dans cette action et pour toutes autres audiences subséquentes ;
- Qu'ils soient représentés devant la juridiction compétente par le cabinet d'avocats SURDEY-GUY à Montbéliard.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le samedi 11 Octobre 2025

Le Maire



Déposée en Sous-Préfecture le :

13/10/2025

Affichée le : 13/10/2025

Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET